

Le p'tit communal

Sommaire

P.2 / Vie communale

Nouveaux arrivants, recensement

P.3 / Vie communale

Marché de Noël, balances connectées

P.4-5 / Urbanisme

PLUID

P.6 / Information

Point Conseil Budget

P.7 / Niort Agglo

Récupérateur d'eau

P.8 / Memento, commerces, infos pratiques, carnet

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie de mémoire aux soldats morts pour la France pendant la première guerre mondiale a été célébrée au monument aux morts. Monsieur le Maire a lu un texte de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire, en hommage à tous les « Morts pour la France ».



Monsieur le Maire a ensuite déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts. La cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur.

Date à retenir :

Les vœux du Maire auront lieu le **7 janvier 2023 à 11h30** à la salle des fêtes communale, en espérant cette fois que la situation sanitaire le permettra.

Joyeuses Fêtes



Retrouvez toute l'actualité sur facebook et www.vallans.fr

Soirée nouveaux arrivants



Comme annoncé dans le numéro précédent, le 18 novembre a eu lieu un pot d'accueil des nouveaux arrivants. Une trentaine de foyers avaient été identifiés (ou s'étaient faits connaître) et une vingtaine étaient présents, de tous les quartiers de Vallans. Ce sont donc une quarantaine d'habitants arrivés depuis début 2020 auxquels ont été présentés la commune, les élus, les écoles, le budget, les associations et la vie économique de la commune.



La soirée s'est continuée par un apéritif et des échanges pour mieux se connaître. Cette initiative a été très appréciée et la commune va réfléchir à comment la pérenniser.

Recensement

L'année prochaine, Vallans réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 19 janvier au 18 février 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune (moins de formulaires imprimés) et plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

La campagne de recensement sera assurée par Mesdames Michèle Boutet et Claudine Paquet.



Marché de Noël

Cette année la SEP lance une nouvelle manifestation : un marché de Noël.

Le 17 décembre, une vingtaine d'exposants seront présents dans la salle de fêtes de 16h à 22h pour vous permettre de finaliser vos cadeaux de Noël.

En plus de la présence de ces exposants, des animations sauront lieu tout au long de la manifestation.

Dès 16h un spectacle gratuit pour les enfants aura lieu dans la salle (Cabassou de Gourdisson, par Musicolo).

À 17h, le père Noël viendra nous rendre visite sur le marché. Et une tombola permettra de gagner de nombreux lots (tirage à 21h).

La restauration sera assurée par des foodtrucks (Art&Pizza et Croque Nana) et une buvette permettra de se réchauffer avec un vin chaud ou simplement de prendre l'apéritif.



Info SEP : lors de la dernière AG du 15 octobre dernier, un nouveau membre a été élu au bureau : il s'agit d'Estelle Klepper, en tant que trésorière adjointe.

Balances connectées

Deux ruches sur trois du rucher communal ont été équipées de balances connectées.

La balance connectée pour ruche permet de consulter en temps réel l'ensemble des données essentielles qui concernent les abeilles (poids, température, humidité).

Grâce à cette balance, nous pouvons garder un œil sur les ruches et ainsi détecter le début des miellés, suivre le rythme de production, de consommation ou encore des essaimages.

Le lien ci-dessous vous permet vous aussi de suivre l'évolution de la ruche en temps réel : <https://saas.quatre-factorielle.com/publicSpace/dashboard/6320490136f44>

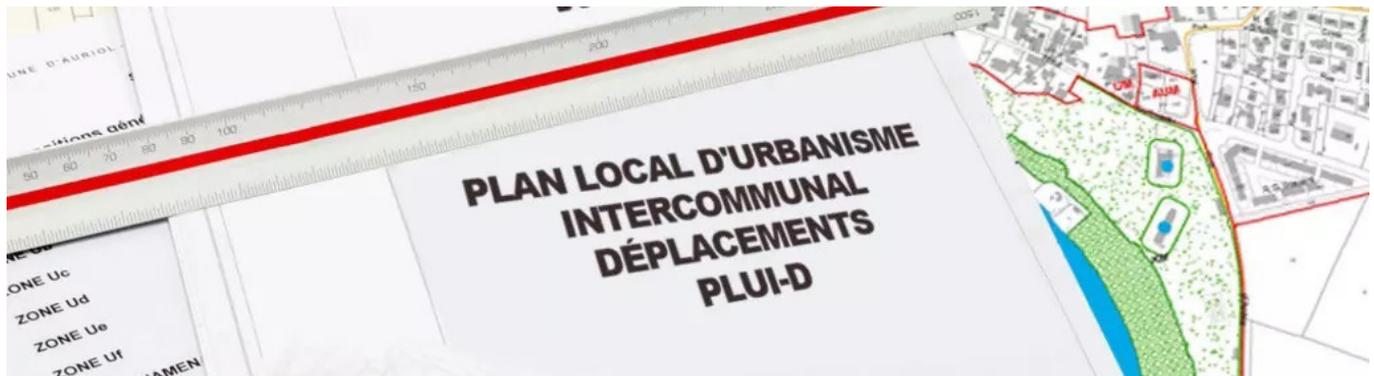




PLUID de Niort Agglo - Le développ

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement dans toutes les communes du territoire de l'agglomération du Niortais.

Le PLUi fixe les règles générales d'utilisation du sol et s'imposera à tous les particuliers, entreprises ou administrations dans les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou encore les déclarations préalables. Sur notre territoire, il s'accompagne d'un volet Déplacement (PLUi-D) qui définit la politique de Niort Agglo en termes de mobilités.



Les grands objectifs

- Organiser le développement du territoire (habitat, économie et équipement public)
- Réduire de près de 50% la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Mobiliser en priorité le potentiel dans les enveloppes urbaines (renouvellement urbain, comblement des dents creuses, mobilisation des logements vacants...)
- Améliorer les conditions de déplacement
- Promouvoir les îlots de fraîcheur et limiter les îlots de chaleur
- Protéger les bois et les haies, les zones humides, les paysages emblématiques et les éléments patrimoniaux
- Préserver et optimiser la ressource en eau
- Mettre en place des règles et des critères de performance énergétique pour la réduction des gaz à effet de serre

De quoi est constitué un PLUi-D ?

- Un rapport de présentation : diagnostic, analyse de l'état initial de l'environnement, de la consommation d'espaces naturels et agricoles, explication des choix retenus et des orientations du projet.
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : C'est le projet porté par les élus qui définit les orientations générales des différentes politiques : aménagement, équipements, mobilité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, etc.
- Déplacement / le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) : Plan d'actions de mise en œuvre de la politique des transports et déplacements. Il précise et détaille les orientations et objectifs inscrits dans le PADD.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : Elles traduisent le PADD par des principes d'aménagement identifiés par secteurs : habitat, transports, zones économiques, etc. Elles sont opposables aux autorisations d'urbanisme.
- Le zonage et le règlement : Le zonage délimite l'utilisation des sols et le règlement prescrit des règles à respecter dans ces zones (nature du projet, implantation)

Aménagement du territoire à horizon 10 ans

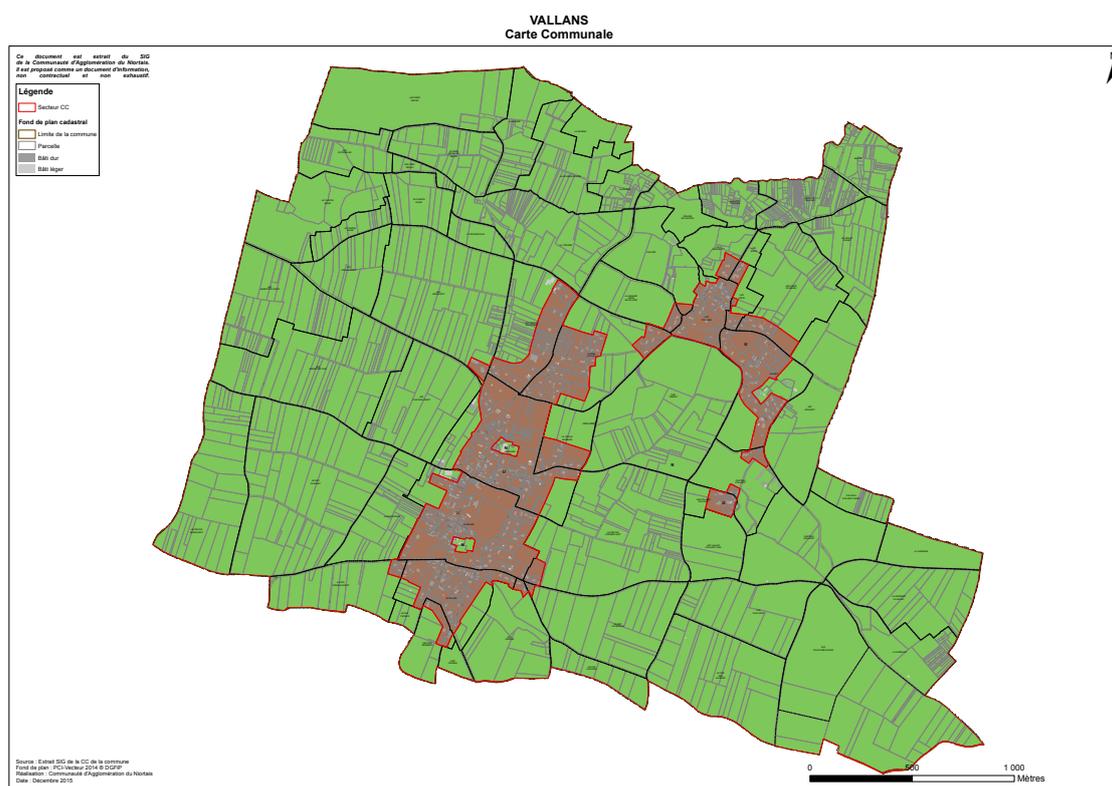
Calendrier prévisionnel du PLUi-D

- Présentation du projet de PLUi-D en décembre 2022
- Arrêt du PLUi-D en mars 2023
- Recueil des avis des communes et partenaires au printemps 2023
- Recueil des avis du public via une enquête publique à la rentrée 2023
- Approbation et exécution du PLUi-D en janvier-février 2024

Ces sujets vous concernent directement

Des réunions de présentation du PLUi-D dans sa globalité, seront organisées fin 2022, dans les communes de l'Agglo, ouvertes à tous les citoyens :

- Le mercredi 7 décembre 2022 à 18h00 à la salle des fêtes de Beauvoir-sur-Niort
- Le mercredi 7 décembre 2022 à 20h30 à la salle des fêtes de Mauzé-sur-le-Mignon
- Le jeudi 8 décembre 2022 à 18h30 à la salle de la Baratte à Echiré
- Le jeudi 15 décembre 2022 à 20h00 à l'Hôtel de ville à Niort (salon d'honneur)



Point conseil budget

**Besoin d'aide pour mieux gérer votre budget ?
Faites appel au Point Conseil Budget**

Chacun d'entre nous peut être confronté un jour ou l'autre à des difficultés financières suite à la perte d'un emploi, une séparation, une accumulation de crédits... ou s'interroger sur sa capacité à faire un nouveau crédit, financer des travaux...

Le Point Conseil Budget (PCB)* des Deux-Sèvres est là pour vous aider !

Il s'agit d'un dispositif anonyme, gratuit et ouvert à tous qui a pour objectif de prévenir des difficultés financières conduisant aux situations de malendettement et de surendettement ou à leur réitération.

Soutenir les familles en difficultés financières

Les conseillers budgétaires du PCB accompagnent les familles dans leurs difficultés pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires et contribuer à lutter contre le surendettement.

Les conseils sont personnalisés et le suivi est confidentiel. Que ce soit pour renégocier un crédit, rédiger un courrier à sa banque, recourir à un droit ou tout simplement faire le point sur ses dépenses, il est possible de contacter le Point Conseil Budget.

Un rendez-vous près de chez vous

Afin d'intervenir dans des locaux offrant une proximité géographique avec les usagers, des conventions de partenariat ont été signées avec des communes deux-sévriennes et avec des partenaires comme les Ateliers Méca, l'AIPM (Association d'Insertion du Pays Mellois), l'ADIL 79 (Agence départementale d'information sur le logement), la Croix-Rouge, la MSA (Mutualité sociale agricole), des banques...

Pour toutes demandes de renseignement ou prises de rendez-vous :
Contactez le Point Conseil Budget de l'UDAF 79 : 05 17 87 01 70 / pcb@udaf79.asso.fr



* Dispositif financé dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté par le Gouvernement en 2018.

Collecte des déchets 2023

2023

**LES JOURS DE COLLECTE
DE VOS DÉCHETS**

**VALLANS
MINI-BENNE**



**LES ORDURES MÉNAGÈRES
JEUDI**



**LES EMBALLAGES 1 SEMAINE SUR 2
JEUDI***

5, 19 janvier / 2, 16 février / 2, 16 et 30 mars / **Vendredi 14, 27 avril / Vendredi 12, 25 mai / 8, 22 juin / 6, 20 juillet / 3, vendredi 18 et 31 août / 14, 28 septembre / 12, 26 octobre / 9, 23 novembre / 7, 21 décembre / **Vendredi 5, 18 janvier 2024** * en rouge les décalages jours fériés**

Une question, un doute ?

0 800 33 54 68 Service & appel gratuits



2023

**LES JOURS DE COLLECTE
DE VOS DÉCHETS**

**FRONTENAY-R.-ROHAN
VALLANS, LE BOURDET**



**LES ORDURES MÉNAGÈRES
JEUDI**



**LES EMBALLAGES 1 SEMAINE SUR 2
LUNDI***

9, 23 janvier / 6, 20 février / 6, 20 mars / 3, 17 avril / **Mardi 2, 15, mardi 30 mai / 12, 26 juin / 10, 24 juillet / 7, 21 août / 4, 18 septembre / 2, 16 et 30 octobre / 13, 27 novembre / 11, **mardi 26 décembre / 8, 22 janvier 2024**** * en rouge les décalages jours fériés

Une question, un doute ?

0 800 33 54 68 Service & appel gratuits



Le saviez-vous ? il existe une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Niort Agglo propose aux habitants de son territoire une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau.

Niort Agglo prend en charge 80% du prix d'achat (coût matériel HT hors pose) du récupérateur d'eau de pluie et de ses équipements annexes.

Quels équipements ?

2 formats de récupérateurs d'eau retenus, selon l'usage :

1. Usage jardin

- Cuve 300 l minimum
- Système aérien ou enterré
- Aide 80% du prix d'achat, plafonnée à 150 €, uniquement sur le matériel (cuve, matériel de raccordement)

2. Usage jardin + usage domestique (WC et/ou lave-linge)

- Cuve 2000 l minimum en polyéthylène ou béton
- Système aérien posé dans un local (garage, sous-sol, ...) ou enterré
- Aide 80% du prix d'achat, plafonnée à 3000 €, uniquement sur le matériel (cuve, matériel de raccordement, accessoires)

Quelles conditions ?

- Habiter le territoire de la Communauté d'agglomération du Niortais (résidence principale)
- Un seul équipement financé par habitation
- Disposer d'un espace extérieur suffisant pour installer le récupérateur (balcon, cour, jardin)
- Acheter un récupérateur d'eau de pluie neuf avant le 30 septembre 2023 (facture de moins d'un an).

Quelle est la procédure à suivre ?

Le formulaire de demande d'aide (disponible au siège de Niort Agglo ou téléchargeable sur le site de la CAN <https://www.niortagglo.fr/habiter-etudier/habitat/aides-financieres-pour-lachat-de-recuperateurs-deau/index.html>) est à compléter et à renvoyer :

- par courrier : *Niort agglo, Direction Aménagement Durable du Territoire et habitat, 140 rue des Equarts, CS28770, 79027 NIORT CEDEX*

Documents à joindre en plus du formulaire de la demande :

- un justificatif de domicile,
- une facture nominative acquittée de moins d'un an et datée d'avant le 30 septembre 2023 (mentionnant de façon distincte le prix de la main d'oeuvre et celui du matériel si le récupérateur est installé par un professionnel), photos attestant la réalisation de l'installation
- un relevé d'identité bancaire ou postal

Pour toutes questions vous pouvez contacter :

Niort Agglo

140, rue des Equarts CS28770

79027 NIORT CEDEX

Tél : 05 17 38 79 00



Memento

Secrétariat de mairie :

Ouvert au public :

- lundi de 14h à 17h30
- mardi et jeudi de 14h à 18h30
- mercredi de 9h à 12h
- vendredi de 12h à 13h et de 14h à 18h30

Téléphone : 05 49 04 80 84 - Fax : 05 49 04 89 35

Courriel : commune.vallans@orange.fr

Internet : www.vallans.fr

Numéros utiles :

Gendarmerie : 17 ou 05 49 04 50 03

Pompiers : 18 ou 112 (numéro européen)

Urgence médicale : 15 ou 112 (numéro européen)

Urgence sourds et malentendants : 114

Défibrateur à disposition au niveau de la salle des fêtes

Horaires des messes :

Jours et horaires sont affichés à la porte de l'Eglise

Bibliothèque municipale : le lundi de 16h à 18h sauf pendant les vacances scolaires et le mercredi de 17h à 19h. Cotisation annuelle par famille : 4€

Presse quotidienne :

Courrier de l'Ouest : Correspondant : Gérald Fuseau
Tél. 05 49 04 88 02 ou 06 98 99 79 84 ou
gerald.fuseau@gmail.com

Nouvelle République du Centre Ouest :

Correspondant : Jean-Claude Lefèbre
Tél. 06 12 91 69 80 ou jeanclaudepatricialefebvre@orange.fr

Assistante sociale :

Prise de rendez-vous au 05 49 77 10 60
Rencontres possibles à la DIPAS à Niort, au domicile du demandeur ou à la mairie de Vallans.

Secours Catholique :

Recoursable secteur Mauzé sur le Mignon : Nadia Roussel - Tél. 06 79 42 85 27 ou nadia@roussel3d.fr



Horaires autorisés pour éviter les nuisances sonores

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Le reste du temps merci de respecter la tranquillité du voisinage !

Commerces

Tournée de pain :

Richard : 05 49 04 50 42, tous les jours entre 9h et 10h sauf le mercredi et les jours fériés.

Poissonnerie Valérie Depenne : livraison de produits de la mer tous les jeudis matins Commande au 06 64 30 56 16 pour une livraison à domicile. Menu indicatif sur le site de Vallans

Taxi du marais : 06 33 87 88 19

Art et pizza : tous les vendredis soir 06 35 66 02 49

Food Trotter : burgers, pain artisanal et produits frais
1 mercredi sur 2, sur la place de l'église
06 36 41 01 81 - <http://www.foodtrotter.fr/>

Mademoiselle Boug' : institut d'esthétique mobile, tous les mardis de 9h30 à 18h - 07 56 94 12 67

La Tanière de Lili : Bijoux, décoration, artisanat. Fait à la main. Tous les mardis, de 15h30 à 19h devant la salle des fêtes

Infos pratiques

Le ramassage des ordures ménagères, **la poubelle rouge, s'effectue chaque jeudi**. Si une semaine comporte un jour férié, la collecte des conteneurs est reportée au lendemain (**si le jour férié tombe un lundi, mardi ou mercredi, la collecte du jeudi est reportée au vendredi**).

Le ramassage des emballages, **la poubelle jaune, s'effectue le lundi des semaines paires** (sauf jours fériés).

Tri sélectif en apport volontaire, des conteneurs à verres sont à votre disposition en différents points de la commune. Aucun déchet ne doit être déposé à côté des conteneurs.

Déchetterie de Prin-Deyrançon

"Le Haut Pié Blanc" - tél. 05 49 17 02 42

Lundi, Mercredi, Vendredi	9h - 12h	14h - 18h
Mardi, Jeudi		14h - 18h
Samedi	9h - 12h	13h - 18h
Dimanche	Fermé	

Déchetterie de Beauvoir-sur-Niort

"Le Bois Fort" - tél. 05 49 09 60 02

Lundi, Samedi	9h - 12h	14h - 18h
Mardi, Merc., Jeudi, Vend.		14h - 18h
Dimanche	9h - 12h	



Pour préserver l'environnement, pensez à me recycler

